

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°84 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

**Secrétaire de séance :** Mr LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

**Pouvoirs :** Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –  
Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

**Absents/Excusés :** Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,  
CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

### **OBJET : Fonds de concours Saint-Nectaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;  
VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;  
VU la délibération n° 95 / 2019 en date du 3 Octobre 2019 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 11 631.16 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour le projet de restauration du Four et du Pont de Lenteuges ;  
VU la délibération n° 0135 en date du 9 Décembre 2019 de la commune de SAINT-NECTAIRE sollicitant un Fonds de concours pour l'aménagement de nouveaux jeux et la réfection du Parc du Dolmen ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la commune de SAINT-NECTAIRE a entrepris des travaux pour l'aménagement de nouveaux jeux et la réfection du Parc de Jeu du Dolmen pour un montant de 18 976.24 € Toutes Taxes Comprises. La Commune souhaite bénéficier d'un complément de Fonds de concours de 18 976.24 € sur son enveloppe.

Monsieur le Président rappelle que la commune de SAINT-NECTAIRE peut bénéficier de la part de la Communauté de communes du MASSIF DU SANCY d'un fonds de concours pour ses projets d'investissement jusqu'à hauteur de 400 000 €.

Monsieur le Président, compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, propose au Conseil Communautaire de bien vouloir attribuer un fonds de concours de 9 488.12 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour l'aménagement et la réfection du Parc de Jeu du Dolmen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE l'attribution d'un Fonds de concours de 9 488.12 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour l'aménagement et la réfection du Parc de Jeu du Dolmen ;
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2020 ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

